

Les Actus du SIAO

Le GCSMS SIAO Insertion 75 regroupe 42 associations, 1 GIP et 1 établissement public parisiens.
GCSMS : Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SOMMAIRE

- > Un vœu, un seul
- > <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>
- > Mission locale de Paris
- > Une nouvelle collaboratrice
- > Logement adapté et
- > Les chiffres
- > Conférence régionale
- > Assemblée Générale
- > Sorties hiver

POUR NOUS JOINDRE

François Fassy,
administrateur@siao75.fr
Fofo Ametepe
fametepe@siao75.fr
Hadjar Belhani
secretariat@siao75.fr
Céline Brocas
cbrocas@siao75.fr
Céline Coban
secretariat@siao75.fr
Martin Choutet
mchoutet@siao75.fr
Pierre-Elie Guillermoz
peguillermoz@siao75.fr
Caroline Lesimple,
clesimple@siao75.fr
Marie-Josée Moraes
mjmoraies@siao75.fr
Marjorie Olivier,
direction@siao75.fr
Marine Polycarpe
mpolycarpe@siao75.fr
Patrick Rouyer,
prouyer@siao75.fr
Kamel Senni
ksenni@siao75.fr

Vous pouvez nous joindre au

01 83 97 66 80
de 14h00 à 17h30

Site :

<https://siao75.fr>

Blog :

<http://siao75.blogspot.com>

Les disponibilités de places sont à envoyer à disponibilite@siao75.fr

UN VŒU, UN SEUL

Deux lois vont concerner directement notre secteur début 2014 : celle de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, qui créera la métropole du Grand Paris, et celle pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), qui consacra les SIAO. Ces deux futures lois contiennent des aspects positifs, mais il serait prématuré de préjuger de leur impact sur notre activité et surtout sur le sort des personnes en situation précaire.

C'est un lieu commun de répéter que la loi n'est pas tout. Le droit au logement, les principes de continuité et d'inconditionnalité de l'accueil, affirmés par des lois, sont là pour le démontrer.

Aujourd'hui, le droit au logement est bafoué par les nombreuses décisions des commissions de médiation non appliquées et par l'inaccessibilité du logement même très social aux ménages pauvres dans certaines zones (cf. la lettre de la DRIHL n°16).

Le principe de la continuité de l'accueil en hébergement des personnes déjà hébergées, a été érigé en priorité et a fait l'objet d'instructions ministérielles et de dispositions préfectorales en ce sens au début de l'hiver. Très bien, mais il se heurte sur le terrain à des obstacles tenaces. En outre, qui dit priorité, dit aussi qu'il y a des non-prioritaires.

Et en effet, les personnes non encore hébergées, malgré les efforts faits pour créer des places supplémentaires, sont nombreuses à rester dans la rue faute de places disponibles, notamment des personnes isolées mais aussi des familles, surtout si elles sont sans papiers.

L'objectif de zéro SDF, et même celui de permettre que personne ne soit contraint de dormir dans la rue contre sa volonté, appartient-il à un passé révolu ?

Formons le vœu qu'il renaisse en 2014.

François FASSY

L'Administrateur, les membres du Bureau du GCSMS et l'équipe du SIAO vous souhaitent une très belle année 2014.

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

Nouveauté ! Désormais, les demandeurs de logement social peuvent actualiser et renouveler leur demande directement en ligne. Il leur suffit pour cela de se connecter sur le site :

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

C'est une réelle amélioration du service rendu aux demandeurs, qui pourront ainsi plus facilement mettre à jour leur situation (composition familiale, revenus, localisation souhaitée...). Cela permettra de remédier au fait que, trop souvent, les informations contenues dans le fichier de la demande de logement social ne sont pas actualisées, ce qui limite les possibilités de proposition ou entraîne des propositions inadaptées. C'est un constat récurrent fait par le SIAO, pour lequel l'accès au logement social pérenne des ménages accueillis en centre d'hébergement ou résidence sociale est une préoccupation essentielle.

Grace à ce service en ligne, les travailleurs sociaux pourront aider les demandeurs à vérifier l'exactitude des informations les concernant, et à les modifier si besoin. Il sera ainsi plus facile de veiller à la nécessaire concordance entre les informations de la demande de logement social et celles figurant dans l'évaluation sociale transmise au SIAO.

Le SIAO pourra ainsi traiter plus rapidement les évaluations de ménages en attente de logement, en vue de leur inscription dans « SYPLO », fichier régional des ménages prioritaires mis en place par l'Etat en Ile de France. Ce fichier est utilisé par les services de l'Etat pour choisir les ménages désignés sur le contingent préfectoral, mais aussi par le GIP HIS et les collecteurs d'Action Logement. Les travailleurs sociaux signalent de plus en plus de ménages hébergés et en attente de logement au SIAO (788 nouveaux signalements en 2013), nous espérons que cette amélioration se traduira in fine par davantage de relogements !

MISSION LOCALE DE PARIS

La mission locale de Paris et le SIAO développent une collaboration accrue visant à favoriser l'accès à l'hébergement et au logement des jeunes en errance bénéficiant d'un suivi auprès des chargés d'insertion de la mission locale parisienne. Différents points de convergence ont ainsi été identifiés. Tout d'abord les travailleurs sociaux de la mission locale participeront régulièrement aux commissions d'orientation. Ils pourront ainsi apporter leur expertise et prendre part à l'étude des évaluations sociales avec l'ensemble des travailleurs sociaux parisiens. Une interface partenariale entre les chargés d'insertion réunis au sein du groupe logement de la mission locale et le SIAO Paris facilitera l'identification des demandes prioritaires et leur suivi. Cette mise en réseau systématique nous permettra d'identifier et d'orienter les demandes de jeunes à la rue ou dans une situation de vulnérabilité afin de les orienter vers un dispositif adapté.

UNE NOUVELLE COLLABORATRICE

L'évolution du système d'information SI-SIAO, qui propose une version 5 devant être opérationnelle pour le SIAO75 dans le courant de l'année 2014, nous conduit à recruter **Marine POLYCARPE**. Elle sera en charge de la mise en œuvre du logiciel auprès de l'ensemble des structures et des prescripteurs du SIAO Insertion 75.

A cette occasion, l'accompagnement des établissements et des services devrait nous permettre d'établir un répertoire pour une identification plus précise de l'offre à Paris

LOGEMENT ADAPTE

La production de nouveaux logements en résidence sociale en 2013 a représenté 243 logements (133 en 2012) sur 11 nouvelles structures soit 50% de l'offre pour les résidences sociale et 75 % pour les pensions de familles. Ainsi, au total ce sont 463 logements qui ont été transmis dont 63 en pensions de famille.

Les personnes aux minimas sociaux ont parfois des difficultés à entrer en résidence sociale : avoir un contrat de travail étant un critère très souvent invoqué par les gestionnaires, et parfois inscrit dans le marbre de règlements intérieurs, très souvent aussi contraignants qu'en structure collective.. Les personnes âgées de plus de 60 ans peuvent également avoir des difficultés à entrer en pension de famille sur ce seul critère d'âge, même si elles présentent une autonomie de vie évidente.

Malgré une augmentation des mises à disposition due à la construction, la disproportion de l'offre et de la demande reste prégnante, variant entre 1 pour 3 pour les résidences sociales et 1 pour 10 pour les pensions de familles. Le développement d'une offre nouvelle est indispensable, en particulier en pension de famille. Les programmations pour le début d'année sont à notre connaissance en nombre réduit, et même si l'accessibilité à ce dispositif doit évoluer, il reste une vraie alternative à l'hébergement.

LES CHIFFRES

2 218 demandes actives ont été enregistrées au cours du dernier trimestre de l'année 2013, Les préconisations des travailleurs sociaux font apparaître: 1 223 demandes d'hébergement d'insertion, 481 demandes de logement adapté, 201 demandes de IML SOLIBAIL, 198 demandes de logement social, 47 demandes d'autres dispositifs (ACT, CME, FJT...) et 68 demandes sans préconisation. Le dernier trimestre est aussi marqué par le début du plan hiver. Ainsi 75 évaluations pour 71 demandeurs différents ont été reçues fin décembre. On note que 69% de ces demandeurs sont non européens dont 63% sont sans ressources et que le quart est de nationalité française. L'hébergement d'insertion (68%) reste l'orientation principale préconisée par les prescripteurs, suivi par le logement social dans 13% des cas. Il y a eu 10 admissions en hébergement d'insertion en ce qui concerne ces demandes du plan hiver.

Lors du dernier trimestre, 426 places d'hébergement, 65 places de logements adapté ont été signalées au SIAO et 100 propositions IML SOLIBAIL ont été faites. Le nombre d'admissions s'élève sur la période à 393 personnes dont 286 en hébergement, 58 en logement adapté et 49 en IML SOLIBAIL.

CONFERENCE REGIONALE

Le 2 décembre 2013 s'est tenue la 3ème conférence régionale des SIAO. A l'ordre du jour, un point a été fait concernant les 2 projets de loi impactant directement notre secteur. Ainsi, le projet de loi concernant la création des métropoles confirme la mise en place d'un Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement ayant en charge la définition et la cohérence des politiques de logement et d'hébergement. Ce CRHH sera co-présidé par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional.

La Métropole pourrait avoir à terme comme compétences, sans possibilité de les dissocier, l'aide à la pierre, la gestion du contingent, la gestion des DALO, la réquisition des logements et les activités AHI (Accueil Hébergement Insertion). La loi ALUR, pour sa part, consacrerait juridiquement les SIAO dans leurs fonctions de régulateur, de coordinateur, de soutien et d'observateur des offres et demandes d'hébergement et de logement adapté, et entérinerait l'organisation francilienne en conférence régionale des SIAO. Un point est fait concernant les 2 commissions de travail de la conférence régionale, l'observation sociale et l'harmonisation des pratiques des 115 et un autre groupe de travail abordera le travail de régulation, tant du point de vue des publics que des territoires.

ASSEMBLEE GENERALE

Le GCSMS SIAO Insertion 75 a tenu son Assemblée Générale au Centre St Pétersbourg de l'association Aurore le 6 décembre 2013. Il a été procédé au renouvellement du mandat d'administrateur du groupement et **François FASSY** a été reconduit pour trois années supplémentaires. Il en a été de même pour le renouvellement annuel du Bureau qui poursuit le travail entrepris, et se compose donc pour 2014 de:

Vanessa BENOIT, Djamel CHERIDI, Thierry des LAURIERS, Michel JOUVE, Viviane MONNIER, Bruno MOREL, François MORILLON et Gaëlle TELLIER

L'association LE REFUGE a rejoint le groupement qui compte à fin décembre 42 associations.

François FASSY a pu faire le point sur les réalisations 2013 à partir des quatre volets du plan d'action : Observer, Agir, Influencer et s'Adapter. Il a pu par ailleurs tracer les perspectives à venir, en tenant compte notamment des deux événements majeurs que représentent la loi ALUR et la mise en place tant espérée du SI -SIAO.

La dernière partie de notre assemblée a permis la rencontre avec **René DUTREY**, nouveau secrétaire général du Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées, qui ouvre des perspectives de travail commun, notamment concernant l'observation tant du dispositif hébergement que de l'accès au logement et plus particulièrement la mise en œuvre de la loi DALO.

SORTIES HIVER

A l'initiative d'**Olga TROSTIANSKY**, Maire Adjointe en charge de la solidarité, de la famille et de la lutte contre l'exclusion, la Ville de Paris reconduit sa participation à la sortie des structures temporaires, par la mise à disposition de logements en Résidences Sociales et Pensions de famille. L'objectif est d'atteindre un résultat relativement proche de celui de l'année dernière, soit près de quarante logements. Le SIAO désignera, sur ces logements, des sortants de CHRS ou de CHU remplissant les conditions d'accès à l'entrée en logement adapté.

Le Bureau des Relogements et de l'Intermédiation Locative (BRIL) de la Ville informera le SIAO de la vacance qui, par retour, transmettra la candidature en prévenant le travailleur social prescripteur. Le BRIL confirmera au SIAO l'entrée dans les lieux.

Cette initiative marque notre volonté commune de dépasser l'urgence hivernale pour proposer des parcours d'insertion, et ce dans un processus de travail partagé.